

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une offensive du journal l'« Observer » contre la France. — Les effets du protectionnisme : les Etats-Unis sont menacés d'une grave crise économique. — A Lausanne : l'état des travaux ; les problèmes à résoudre. — Le budget de 1923 devant le Parlement et le budget de 1924.

Décidément, il est parmi la presse britannique un certain nombre de feuilles qui cherchent toutes sortes de prétextes pour créer un dissension entre la France et la Grande-Bretagne.

Il y a eu le « cas » de la Sarre. Nous avons montré comment, grâce au sang-froid des dirigeants français, la question avait été heureusement résolue de manière à prévenir un incident franco-britannique.

Mais voici, aujourd'hui, à propos de la Rhénanie, qu'un important organe d'Outre-Manche, l'« Observer » s'efforce de provoquer entre les deux pays un différend.

L'« Observer » nous accuse de vouloir, non seulement distoquer le Reich, mais empiéter d'une façon plus ou moins directe sur ses territoires.

Pour justifier ses dires, il invoque un document — d'ailleurs apocryphe — qu'il n'hésite pas à attribuer au Haut-Commissaire français en Rhénanie.

Cette attribution, nullement fondée et démentie par le gouvernement français, n'a qu'un but : rendre suspects ceux qui sont chargés de représenter la France dans les territoires occupés.

La publication d'un tel document, dans de telles conditions, notre confrère des « Débats » la qualifie sans plus « d'une mauvaise action ». Et il écrit encore : « L'« Observer » est de mauvaise foi ».

Les « Débats » ont raison : on ne saurait juger trop sévèrement un acte qui ne tend à rien moins qu'à rendre impossible un accord, si désirable, entre la France et la Grande-Bretagne.

La vérité, c'est qu'on rencontre de trop nombreux Anglais qui rêvent d'accaparer pour eux, d'une façon plus ou moins détournée, qui les territoires de la Sarre, qui la Rhénanie.

C'est pourquoi, ils tentent par tous les moyens, même peu corrects, de prévenir l'établissement d'une Rhénanie autonome, telle que la conçoit le chef séparatiste rhénan, le Dr Dorten : à leurs yeux, le séparatisme du Dr Dorten est dangereux, parce que celui-ci ne dissimule pas ses sympathies pour la France.

Par contre, — et là gît le fin mot du différend — il est des séparatistes rhénans anglophiles ; ou plutôt, l'« Observer » et quelques autres Anglais voudraient orienter vers leur pays les sympathies rhénanes.

Désir légitime en soi, du moins dans la seule limite de la correction.

Nous voulons espérer que M. Baldwin, dont la loyauté est manifeste, évitera de prêt r une oreille, même distraite, aux si dangereuses suggestions de l'« Observer ».

Les Etats-Unis vont-ils connaître à leur tour une grave crise économique ?

A vrai dire, maints symptômes permettent de le redouter.

Trois ordres de faits manifestent un trouble sensible dans l'économie générale des Etats-Unis, ce sont :

1^o le renversement de la balance commerciale qui, pour la première fois depuis 1914, est devenue déficitaire ;

2^o la hausse extravagante des salaires ;

3^o la paralysie qu'une inflation excessive des prix a déterminé dans plusieurs industries, spécialement dans le bâtiment.

A ces faits, il convient d'en ajouter un autre qui, pour être d'origine toute différente, n'en exerce pas moins une influence sensible sur le marché : il s'agit de la faillite de plusieurs banques qui se sont livrées abusivement à la spéculation sur le marché et les titres allemands.

Comment s'explique cette menace si grosse de conséquences ?

Mises à part les répercussions de la débâcle financière et monétaire de

l'Allemagne, les phénomènes de trouble qui ont été constatés dans l'économie des Etats-Unis sont la conséquence naturelle et directe d'un excès de protectionnisme.

A ce sujet, notre confrère la « Journée Industrielle » explique très bien comment un excès de protectionnisme a préparé la crise actuelle.

Il écrit :

« Il est clair que le tarif Fordney a donné une prime exceptionnelle au développement de l'industrie américaine. Celle-ci, dans un pays où l'abondance des réserves d'or facilite de très larges crédits, a absorbé de plus en plus de matières premières de provenance étrangère et payé des salaires de plus en plus élevés. Cet accroissement d'importation de matières premières n'a pas été compensé par un accroissement suffisant des exportations, le débouché intérieur s'étant élargi du double fait du protectionnisme et de la hausse des salaires. Les règlements restrictifs de l'immigration venaient encore rendre plus aigus les exigences de la main-d'œuvre. »

Nous avons cru intéressant de signaler la menace qui pèse sur l'économie américaine, non seulement en raison de l'importance de nos échanges commerciaux avec les Etats-Unis mais parce que la crise présente découle d'un abus de protectionnisme.

Or, en France, certains esprits, le ministre de l'Agriculture en particulier, paraissent incliner à pratiquer un protectionnisme à outrance.

Puisse l'expérience américaine nous servir de leçon !

La conférence de Lausanne touche-t-elle au moment décisif ?

Les délégués ont terminé l'établissement du « bilan » des travaux, dont nous avons parlé.

En définitive, trois grosses questions attendent encore une solution :

1^o L'une concerne les droits des concessionnaires étrangers ;

2^o L'autre est relative à la dette publique ;

3^o La dernière consiste à savoir quand les Alliés évacueront Constantinople.

Tel est le terrain du combat final. Rien ne sert de déplorer les errements passés, si ce n'est qu'il sied de les évoquer pour prévenir leur renouvellement.

Or, il n'est pas douteux que les droits des concessionnaires et des porteurs auraient dû être sauvegardés plus tôt ; ces droits eussent été plus efficacement garantis si l'on n'avait pas attendu le dernier quart d'heure pour s'en soucier.

Aujourd'hui, il est à craindre que ces droits, « retardataires involontaires », ne soient sacrifiés de toute façon.

Mais ce qui est fait est fait !

Dès lors, ce qui importe avant tout c'est de sortir de l'impasse actuelle.

Or, il n'est, semble-t-il, qu'un moyen d'aboutir : que les délégués de l'Entente se décident à lier les dernières questions en suspens et proposent aux Turcs un arrangement d'ensemble.

Il faut que l'intransigeance d'Angora se heurte au bloc des volontés alliés et se brise devant lui.

Voilà trop longtemps que dure à Lausanne la phase des marchandages : il y a quelque chose d'humiliant, pour les Alliés, d'être traités par les Turcs avec une désinvolture inadmissible.

Et s'il n'est qu'un moyen d'aboutir à un dénouement : l'imposer, l'Entente ne doit pas hésiter d'y recourir.

Un moment, on avait pu espérer que le budget serait voté avant le 1^{er} juillet et qu'ainsi c'en serait fini des douzièmes.

Hélas, il semble bien que cet espoir ne soit plus permis : le Sénat a beau mettre les bouchées doubles, il semble parti un peu trop tard pour la course du budget.

Et pourtant, la commission des finances de la Chambre a fait preuve du plus grand empressement, suivant pas à pas chaque « progrès » dans la discussion du Sénat.

Mais la Chambre pourra-t-elle statuer assez tôt sur les modifications nombreuses et importantes introduites par la Haute-Assemblée dans le projet primitif ?

En tout cas, même si le budget de 1923 s'en tire sans un nouveau

douzième, il est manifeste que celui de 1924 ne saurait être voté pour la fin de l'année, ni peut-être, si l'on suit les mêmes errements, avant les élections législatives.

Cette carence du Parlement à l'égard de son devoir fondamental n'est pas faite pour lui concilier l'opinion.

Quoi qu'il en soit, il y a là un état de faits qui justifient amplement l'initiative du gouvernement : celui-ci vient de proposer que les dispositions du budget de 1923 seraient applicables au budget de 1924, quitte à apporter, à la session d'automne, quelques modifications de détails.

La décision du cabinet est déterminée par la proximité des élections législatives et du renouvellement triennal du Sénat.

Cette double consultation électorale, outre qu'elle ne laisserait pas aux deux Chambres des délais suffisants pour entreprendre l'examen et la discussion d'un budget afférent à l'exercice 1924, ferait naître dans les esprits des membres du Parlement des préoccupations qui pourraient nuire à leur liberté de décision.

Nous n'ignorons pas qu'une telle procédure peut soulever maintes et maintes objections, étant donné surtout les conditions dans lesquelles fut établi le budget de 1923.

Tout compte fait, cependant, l'initiative gouvernementale paraît intéressante : d'abord, en tant qu'elle constitue une expérience ; ensuite, parce que, incontestablement, la période électorale, dans laquelle nous sommes déjà prématurément entrés, ouvre la voie à toutes les surenchères, à toutes les faiblesses.

Enfin, nous nous refusons à voir en cette méthode mieux qu'un expédient occasionnel ; quelle est l'utilité de remettre en totalité, chaque année, sur le chantier le travail budgétaire ? Ne pourrait-on se borner à des adaptations, à de simples mises au point ? Que de temps n'économiserait-on pas !

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Les victimes de la résistance passive

Le 24 juin, trois Allemands, qui circulaient la nuit dans les rues de Buer, malgré l'interdiction prononcée à la suite du meurtre des trois soldats belges, ont été tués par des patrouilles belges de surveillance. Dans la nuit du 24 juin, trois autres Allemands ont été grièvement blessés dans les mêmes conditions.

A Gladbeck, un Allemand, qui circulait sur la voie ferrée, a été tué d'un coup de fusil par une sentinelle belge.

Un des assassins des soldats belges se constitue prisonnier

On annonce, de source officielle allemande, que l'assassin survivant des trois soldats belges de Buer s'est constitué prisonnier à la police allemande de Munster. On sait que l'autre assassin s'était noyé en franchissant la Lippe à la nage.

Une bombe éclate

Une bombe a éclaté le 26 juin, dans le hall des bagages de la gare de Wiesbaden. Deux Allemands ont été blessés.

Le 24 juin, à 23 heures, un train de voyageurs a tamponné un train de marchandises sur la ligne de Coblenz à Trèves en gare de Wengeler. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants.

Un aviateur français atterrit en Allemagne

« Les dernières nouvelles de Berlin » publient la note suivante : « On mande officieusement de Stuttgart, qu'un avion français a été contraint d'atterrir jeudi dernier près de Marbach, sur le Neckar. Le pilote tout d'abord arrêté, a été par la suite relâché. Son appareil a été saisi. »

Contre le maréchal Pétain

Certains faits relevés au cours de l'enquête ouverte à la suite des actes de sabotage commis contre l'express de Paris-Mayence laissent croire que cet attentat était dirigé contre le maréchal Pétain, arrivé quelques heures plus tôt à Mayence par train spécial.

Plusieurs journaux allemands ont publié ces jours-ci une information suivant laquelle le maréchal Pétain se trouvait dans le train et aurait même été blessé. Il y eut plusieurs blessés à la suite du déraillement provoqué par le sabotage, et l'un d'eux, un jeune soldat de la garnison de Mayence, a dû être amputé d'une jambe, il y a quelques jours.

La célébration du 7^e anniversaire de la bataille de Verdun

Le septième anniversaire de la victoire de Verdun a été commémoré en présence des délégations de l'armée française, de l'armée belge et des Associations d'anciens combattants.

Un banquet a réuni les invités de la municipalité, parmi lesquels on remarquait de hautes personnalités militaires, les autorités et des anciens combattants. Le maréchal Joffre a rendu ensuite hommage aux « chefs immortels qui ont supporté vaillamment le poids de la responsabilité de la lutte », les Pétain, les Nivelle, les Mangin, les Ripperbray ; aux soldats, « dont la France républicaine a si justement le droit d'être fière » et à toute la population française qui, de tout son amour, de toute sa pensée, de toute sa foi, soutenait ses défenseurs « dressés dans la boue, dans l'horreur ».

La crise belge

La note pessimiste domine dans les milieux politiques belges. On n'est pas plus avancé qu'aux précédents jours ; aussi on présume que M. Theunis, renonçant à vaincre la résistance des catholiques flammingants et désespérant de faire l'accord sur la question de l'Université de Gand, déclinera la mission que le roi lui a offerte.

Au Maroc

Les troupes françaises, appuyées par les partisans, ont enlevé, dans une brillante action, l'important village d'Elmir, situé en plein cœur de la montagne dissidente. L'occupation a eu lieu dans la journée du 24, après de violents combats, au cours desquels les troupes françaises ont infligé des pertes élevées aux dissidents.

L'occupation d'Elmir marque une étape importante dans les opérations de cette région, car ce village représente le centre économique et le centre politique principal pour les Ait Tsegrouchen Marmoucha et les tribus environnantes.

D'autre part, Elmir est le lieu saint de la région. Il commande également géographiquement et militairement la piste faisant communiquer les deux versants importants du massif du Tichiouk. Les milieux militaires considèrent que ces opérations amèneront des résultats très importants.

Un vœu de la Chambre de Commerce franco-espagnole

La Chambre de commerce franco-espagnole de Toulouse, a émis un vœu en faveur du maintien des accords commerciaux entre les deux pays.

Dans son vœu, la Chambre de commerce franco-espagnole déclare être d'accord avec les Chambres de commerce de Bordeaux et de Marseille, pour estimer que l'intérêt de la région du Midi exige le maintien et le renforcement des relations économiques avec l'Espagne et le Portugal.

Un paquebot anglais s'échoue

Le paquebot anglais « Carakuet », venant d'Halifax, s'est échoué en plein jour sur des récifs, à 12 milles, au nord de Bermuda. On croit que le paquebot est dans une posture très dangereuse. On craint même qu'il ne soit déjà en train de se disloquer. Tous les remorqueurs disponibles sont en route pour contribuer au sauvetage des passagers.

L'éruption de l'Etna

Les habitants de Linguaglossa ont constaté avec joie que le fleuve de lave qui avait pris la direction de leur ville s'était arrêté.

Par mesure de précaution, le pré-

fet a interdit l'entrée de la ville de Linguaglossa sans autorisation spéciale.

M. de Freycinet et la municipalité de Foix

La Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, avait émis le vœu qu'une plaque fût apposée sur la maison où M. de Freycinet était né.

Cette maison est située à Foix, place Azéma.

La municipalité de Foix ayant été invitée à s'associer à cette commémoration, le Conseil municipal a rejeté la proposition qui lui était présentée. Il a estimé que les hasards de la naissance ne constituaient pas pour une ville un motif suffisant de revendiquer comme un de ses enfants un homme devenu célèbre. Le père de M. de Freycinet était un fonctionnaire, en effet, et sa famille n'a pas conservé d'attaches à Foix.

Le nouveau bâtonnier des avocats à la Cour de Paris

L'Ordre des avocats à la Cour de Paris a procédé mardi, à l'élection de son nouveau bâtonnier. Dès le premier tour de scrutin, par 670 voix sur 759 suffrages, M. Manuel Fourcade a été élu.

M. Manuel Fourcade est né à Prades (Pyrénées-Orientales), le 5 août 1862.

Chambre des Députés

Séance du 26 juin 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute la proposition de loi tendant à proroger la loi du 30 décembre 1922, ayant pour objet de surseoir aux expulsions de locataires.

L'article 1^{er} stipule que l'Etat, les départements, les communes seront tenus de mettre à la disposition des maires, les immeubles inoccupés dépendant de leur domaine pour être affectés au logement des locataires.

M. Retoulle réclame la mise à la disposition des municipalités, des casernes inoccupées, et il demande qu'on empêche toutes les expulsions.

M. Strauss, ministre de l'Hygiène, dit que l'Etat fera son possible pour mettre à la disposition des citoyens, des locaux vacants et particulièrement les casernements et conclut en faisant ressortir la nécessité d'accorder des sursis en matière d'expulsion. Le général Ragueneau fait remarquer que la transformation d'une caserne en logements est très onéreuse.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion du projet de loi sur les loyers.

M. Dormoy soutient un amendement tendant à donner aux maires et aux préfets le droit de réquisitionner les locaux vacants à usage d'habitation et à prescrire aux administrations de mettre à la disposition des municipalités les locaux qu'elles occupent et dont elles n'ont pas un besoin absolu.

M. Chauvtemps soutient un amendement tendant à faire mettre à la disposition des préfets et des maires les casernements inoccupés et les locaux privés vacants. M. Levasseur demande la disjonction de cet amendement. La disjonction est repoussée par 261 voix contre 255. L'amendement Chauvtemps est renvoyé à la Commission.

L'article 2 est discuté : il est ainsi conçu :

« Les délais d'usage des congés pour les locations verbales sont portés au double jusqu'au 1^{er} janvier 1925. »

Cette disposition s'applique aux congés donnés antérieurement au 1^{er} juillet 1923, sans toutefois que le nouveau délai, à partir du 1^{er} juillet 1923, soit inférieur à trois mois.

Dans le mois qui précédera l'expiration du délai du congé, le locataire qui n'aura pas trouvé de logement en fera la déclaration à la mairie du lieu de la situation de l'immeuble. Il lui en sera délivré récépissé.

« Le juge pourra, dans ce cas, accorder au locataire un délai de grâce, dans les termes de la loi du 30 décembre 1922, sans que ce délai puisse dépasser le 1^{er} juillet 1924. »

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 27 juin 1923

La Chambre a reçu du Sénat le budget.

L'article 1^{er} de la proposition accordant un nouveau sursis aux locataires, renvoyé à la Commission est adopté sous la forme suivante :

« Dans chaque département, le préfet devra assurer un abri provisoire aux ménages sans logement. »

« A cet effet, l'autorité militaire devra mettre à la disposition du préfet les locaux rendus disponibles en vertu d'une décision du ministre de la guerre, rendue par application de l'article 109 de la loi des finances, sur avis de la commission de casernement instituée par le décret du 3 mars 1899, et à laquelle il sera adjoint deux membres désignés par le conseil municipal. »

Puis on adopte le paragraphe 5 de l'article 2, réservé, dont voici le texte :

« Le juge pourra accorder au locataire un délai de grâce dans les termes de la loi du 30 décembre 1922, sans que ce délai puisse dépasser le 1^{er} juillet 1924. »

Enfin, on vote le projet sur les Chambres d'agriculture, qui est revenu encore du Sénat et que l'on modifie encore. Ce n'est donc pas la dernière étape.

Pour terminer, la Chambre fixe au 31 août le délai accordé au Conseil d'Etat pour élaborer les règlements relatifs à l'application de la loi sur les accidents du travail à l'agriculture.

Séance jeudi matin pour le budget.

Sénat

Séance du 26 juin 1923

Dans la séance du matin le Sénat continue la discussion de la loi de finances. L'article 59 est relatif aux bénéfices de guerre ; la Commission soutient un texte n'accordant l'exonération qu'aux redevables de la contribution des bénéfices de guerre qui ont été réellement mobilisés. Ce texte est adopté.

M. Saint-Maur demande qu'on diminue de 60 francs l'indemnité de cherté de vie pour les fonctionnaires n'ayant pas de personnes à leur charge et qu'on augmente de 120 francs qui sont chargés de famille. Cet amendement est renvoyé à la Commission.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat continue la discussion de la loi de finances. L'article 174 relatif aux prêts d'honneur aux étudiants est adopté. Puis, rapidement, les 172 articles de la loi de finances sont adoptés.

L'ensemble du budget est voté par 303 voix contre 2.

M. Peytral soutient une proposition tendant à fixer au 1^{er} juillet le point de départ de l'exercice financier.

Cette proposition est adoptée.

CHRONIQUE LOCALE

A PROPOS D'ANATHÈMES

Les dessous d'un verdict

Les radicaux-socialistes de la Chambre ont commis l'autre jour une erreur en refusant, en grande majorité, de voter la confiance au gouvernement.

C'est en faisant, ils ont préféré confondre leurs voix d'une part avec les adversaires irréductibles de la République, d'autre part avec les révolutionnaires.

Et pourtant, M. Poincaré était prêt, était désireux même de les accueillir dans sa majorité « républicaine nationale ».

Le Président du Conseil ne leur posait qu'une condition : qu'ils rompissent franchement avec les destructeurs de tout ordre social, politique et national.

C'est ce que les radicaux, à quelques exceptions près, n'ont pas voulu ; — ou n'ont pas compris.

Quoi qu'il en soit, une erreur se produit rarement seule. De fait, le premier faux-pas en a fait commettre un second, non moins grave, aux dirigeants du radicalisme.

Nous voulons parler de l'excom-

munication majeure décrétée contre les ministres radicaux.

Notons tout d'abord que, pour être logiques, les dirigeants du radicalisme auraient dû excommunier, non seulement les trois ministres coupables de collaborer avec M. Poincaré, mais la dizaine de députés et les plusieurs dizaines de sénateurs qui ont voté la confiance.

Notre confrère l'Avenir écrit très justement :

« Pendant que les Inquisiteurs y étaient, pourquoi n'ont-ils pas traité avec la même sévérité les sénateurs radicaux qui ont eu, eux aussi, l'impeudeur de voter pour M. Poincaré et pour le Vatican, en confondant leurs voix avec celles de MM. Delahaye et de Lamarzelle ? Pourquoi n'ont-ils pas flétri comme faux républicains, comme d'hypocrites cléricaux, M. Pams, par exemple, et M. Debierre, ancien président du conseil de l'ordre du Grand Orient de France ? »

Notre confrère a raison. Mais les dirigeants du radicalisme pouvaient ils se résoudre à des mesures aussi radicales, qui auraient gravement amputé leur représentation parlementaire ?

Mais il faut aller au fond des choses, et avoir le courage de poser certaines questions : que reprochent les radicaux à M. Poincaré ?

De tous les crimes portés à son compte, aucun n'est valable.

En fait, le Président du Conseil n'a commis qu'un crime... Mais celui-ci, on n'ose pas le lui reprocher ouvertement, tellement l'accusation manque de noblesse, tellement les intérêts de la France et de la République y sont étrangers !

Voici ce que dit à ce sujet notre confrère, la République française :

« Pas un seul radical ne met en doute sérieusement les sentiments républicains du président du Conseil. Il ne s'agit dans tout cela que de rééliser une opération de basse cuisine électorale. Le vrai, le seul crime de M. Poincaré, c'est d'occuper la place. Quoi qu'il pense et qu'il dise, il est l'intrus, il est l'ennemi qu'il faut rendre odieux ou tout au moins suspect à la masse ignorante, toujours sensible aux mensonges et toujours prête aux suspensions. »

Notre confrère a pleinement raison : on veut rendre odieux ou tout au moins suspect M. Poincaré, non pas pour faire mieux, mais uniquement pour prendre sa place.

Eh bien, non ! le pays ne veut pas de cette politique alimentaire.

Il est capable de lutter pour des idées, des principes, mais non pour des ambitions, des convoitises.

Et puis, il faut bien le reconnaître, l'opinion ne saisit pas très bien le pourquoi de ces « excommunications » périodiques.

Par qui sont-elles maniées ? Est-ce par les radicaux d'hier et d'aujourd'hui, les vrais chefs du radicalisme, qui eux surent et savent encore allier les préoccupations sociales avec le patriotisme ?

Que non pas !

Les plus prompts, les plus zélés à réclamer l'anathème, ce sont les radicaux de fraîche date : on dirait que beaucoup éprouvent le besoin de faire oublier, par leur intransigence d'aujourd'hui leurs convictions d'hier.

Chacun sait par expérience que parmi ceux qui s'affublent aujourd'hui de l'estampille de la rue de Valois, nombreux sont ceux qui viennent de la droite.

A travers tout le pays, on découvrirait sans peine des exemples caractérisés de conversions... radicales ?

Mais, chut !... Restons dans les généralités !

Quoi qu'il en soit un fait est certain :

Les suffrages des Français ne sauraient aller et n'iront pas à ceux qui, par ambition personnelle, choisissent l'internationalisme contre la patrie, la spoliation contre le respect de la propriété, la violence, les sectarismes, les tyrannies de toute sorte contre la liberté.

M. DAROLLE.

ENCORE LES LOYERS

Encore une fois, la Chambre s'est attelée à la lourde besogne de parer à la crise des logements. A la veille de chaque trimestre, ou à peu près, la Chambre s'occupe de cette question, et chaque fois elle vote des règlements nouveaux.

Tantôt elle prend la défense des propriétaires, tantôt elle s'intéresse aux locataires.

Sans doute, les uns et les autres ont des droits identiques à la sollicitude de nos législateurs : mais si nous en croyons la rumeur publique, ni les propriétaires, ni les locataires n'ont satisfaction.

Des faits précis, hélas ! trop nombreux, le prouvent amplement.

C'est ainsi que des cas identiques ne sont pas solutionnés de la même façon. Tel propriétaire qui veut expulser un locataire, obtient gain de cause et tel autre, se voit condamner.

Tel locataire est dispensé de payer l'augmentation de loyer tel autre est obligé de la payer.

Or, la plupart du temps, les cas soumis aux juges par ces propriétaires et ces locataires sont absolument les mêmes.

C'est donc que la loi sur les loyers est mal faite. Et c'est bien vrai, car les magistrats eux-mêmes sont perplexes quand ils sont appelés à trancher les différends relatifs aux loyers.

Cependant ? Mais n'insistons pas. S'il y a eu des jugements contradictoires, c'est la faute à la loi qui, chaque trimestre, est modifiée.

Mais c'est surtout la faute au Sénat qui n'a pas encore discuté la loi votée par la Chambre abrogeant l'ancienne législation sur les loyers et « déterminant de façon précise et non plus provisoire, les droits et les devoirs des propriétaires et des locataires. »

En attendant, on doit reconnaître que la Chambre a un rôle bien ingrat : il faut qu'elle évite les expulsions, toujours pénibles et parfois dangereuses, de locataires qui n'ont pas trouvé de logement, au moment de l'expiration de leur bail.

Aussi bien, elle examine un projet de loi qui ne peut que donner satisfaction aux locataires sans logement.

L'article 1^{er} de ce projet de loi stipule que l'Etat, les départements et les communes seront tenus de mettre à la disposition des maires les immeubles inoccupés dépendant de leur domaine pour être affectés au logement des locataires sans abri.

Certes, il y a beaucoup de villes qui possèdent des immeubles inoccupés, et dans les villes on constate que trop d'immeubles sont inoccupés parce que les propriétaires ne veulent pas les louer.

Mais, tous ces immeubles sont, pour la plupart, en mauvais état. Pour les aménager en appartements, ou les réparer, il faut de grosses sommes et beaucoup de temps.

Le Parlement aurait certainement mieux fait, quand il commença à discuter la loi sur les loyers, de mettre en état tout ces immeubles.

Il aurait encore mieux fait d'obliger l'Etat, les départements, les communes à mettre les terrains qu'ils possèdent à la disposition de sociétés ou de particuliers qui ont l'intention de construire des immeubles à bon marché.

Si on s'était occupé de cette question dès le début de la crise des logements, il est vraisemblable que cette crise n'existerait pas actuellement ou qu'elle serait, au moins, bien atténuée.

Or, voilà 5 ans que cette crise existe et qui peut prétendre en voir la fin ?

Du train où vont les choses, bien malin qui pourrait le dire.

La bonne volonté des législateurs est grande ; ils ont voulu arriver à un résultat, et ils n'ont pas réussi, car, on le constate chaque jour, tout au moins, à la fin de chaque trimestre, la même mesure doit être votée : empêcher les expulsions de locataires.

Nous le répétons, il aurait fallu commencer par le commencement : aménager les locaux nationaux, départementaux, communaux qui sont inoccupés, et mettre à la disposition des sociétés, des particuliers qui veulent construire des maisons, des terrains communaux, départementaux, nationaux qui, le plus souvent ne sont que des patus sans valeur.

On parle toujours trop, pour ne rien dire : on n'agit pas assez, pas du tout même. Et c'est ainsi que la crise des logements est aussi aiguë, aujourd'hui, peut-être plus, qu'il y a 4 ans.

LOUIS BONNET.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'article 59 de la loi de finances ainsi conçu :

« Les contribuables qui ont été mobilisés ou réformés dans les conditions prévues par l'article 13, alinéa 1^{er}, de la loi du 25 juin 1920, sont affranchis de la contribution extraordinaire sur les bénéfices réalisés depuis le 11 novembre 1918, st. antérieurement à cette date, ils n'ont pas réalisé personnellement de bénéfices imposables. »

Nos sénateurs ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 205 voix contre 60.

Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1923, nos sénateurs ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 292 voix contre 2.

Votes de nos Députés

Sur la disjonction de l'amendement de M. Chaumets à l'article 1^{er} de la proposition de loi sur les loyers et tendant à proroger la loi du 30 décembre 1922, ayant pour objet de surseoir aux expulsions de locataires, nos députés ont voté : Pour.

La Chambre a repoussé par 261 voix contre 255.

Sur le maintien de la séance du mercredi après-midi, nos députés ont voté : Contre.

La Chambre a repoussé par 329 voix contre 196.

NOS MORTS

Mercredi, est arrivé en gare de Cahors le fourgon funéraire ramenant les corps des soldats Sol, Antoine, de Martel et Louradour, Louis, de Figeac, morts pour la France.

Les honneurs militaires ont été rendus avec le cérémonial habituel par un piquet de soldats en armes.

Les cercueils furent remis ensuite aux familles par les soins de MM. Caillou, commissaire de police et Rescoussié, chef de division à la Préfecture.

Les cercueils ont été transportés dans les communes dont les regrettés disparus sont originaires.

Corps retrouvés

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille il vient d'être retrouvé les corps des soldats français ci-après désignés sur lesquels on n'a retrouvé que des plaques d'identité partiellement lisibles.

1^{er} Entre Souchez et Neuville-saint-Vaast, direction des côtes 119 et 140 : Ouchy K... tié classe 1914.

Ouzen Chaloum, classe 1913, matricule 424.

Herar... iem classe 1914.

Not... And. classe 1907, matricule 25.

Ampigny Joseph, classe 1902.

Not... And. classe 1907, matricule 25.

Barbier Marcel.

Gardier Henri, 109^{er} R. I.

Renseignements fournis par le Comité de Lorette, 4, rue des Fours à Arras qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

Au Parlement

A la séance du Sénat de mardi, 26 juin courant, M. de Monzie a soutenu et fait adopter par le Sénat un amendement déposé par MM. de Monzie, André Honnorat, J. Loubet, et Fontanille modifiant la loi du 9 août 1879 ayant pour objet l'établissement des écoles normales primaires.

Cet amendement est ainsi conçu : l'article 1^{er} paragraphe 3, de la loi du 9 août 1879 est complété comme suit :

« Dans le cas où un département aura formé une demande en vue de fusionner avec un autre département pour l'entretien de l'une ou de l'autre de ses écoles normales et où il y aurait impossibilité d'établir un accord interdépartemental pour l'échange de ses effectifs scolaires ou pour tout autre motif, il pourra être procédé par décret sur avis conforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique. »

Diplôme de fin d'études

Mlle Yvette Riom, élève de la classe de 5^e année au lycée de jeunes filles de Cahors, a été reçue aux examens du diplôme de fin d'études. Nos félicitations.

Contributions Indirectes

Notre compatriote, M. Delmas est nommé surnuméraire des Contributions indirectes dans le Lot et affecté à St-Céré.

Parmi les candidats reçus aux concours pour le surnuméraire des Contributions indirectes, nous relevons les noms suivants des candidats du Lot, 43 candidats du Lot s'étaient présentés : 14 ont été reçus. Ce sont : MM. Guittény, Bragard, Derruau, Cellié, Gayraud, Carrié, Delrieu (Jean), Michaudel, Ferrières, Delrieu (Jean), Cubaynes, Fantangié, Toulzac et Lacaze.

Notons le beau succès obtenu par M. Guittény qui a été reçu avec le n^o 3.

Nos félicitations à tous les lauréats.

Compatriote

Notre compatriote M. Meynier (Félix), commissaire de police de 1^{re} classe à Lyon (Rhône) est nommé commissaire de police de classe exceptionnelle à Rouen.

Nos félicitations à notre compatriote qui est le fils de l'ancien commissaire de police de Cahors.

Fête de Bienfaisance

Voici le programme de la Fête de Bienfaisance organisée par la Société de Secours Mutuel, « La Solidarité Militaire », sur les Allées Fénélon :

Ouverture 8 h. 30 ; clôture 17 h. ; Distribution des prix 18 h., sur le kiosque des Allées Fénélon.

REGLLEMENT

2 catégories : A) Tireurs âgés de 18 ans et plus ; B) Tireurs âgés de moins de 18 ans.

Tir à la carabine scolaire 6 mm. Distance 10 mètres. Position du tireur debout, 5 balles de tir sur carton réglementaire de « L'Union des Sociétés de Tir de France ».

Classement. — Nombre de balles mises et points obtenus. Groupement pour les ex-æquo.

Tout tireur pourra faire un nombre illimité de cartons.

Un seul carton comptera pour le classement.

Un bronze offert par la maison Wonder-Russel sera attribué au 1^{er} du classement des 2 catégories réunies, une très belle médaille artistique au 2^e.

Vingt prix offerts par les journaux et les commerçants seront attribués aux dix meilleurs tireurs dans chaque catégorie.

Ces prix sont exposés aux vitrines des Grands Magasins du Printemps.

Les inscriptions seront reçues sur place.

Prix d'entrée : 0 fr. 50 ; Prix du carton : 1 fr.

La finale des courses des 60 et 100 mètres se courra à 14 heures. Prix. Prix d'entrée, 0 fr. 50 ; chaises, 0 fr. 50.

Les inscriptions seront reçues à partir du 27 juin, chez M. Imbert, 14 all. des journaux, Boulevard Gambetta, de 14 à 16 h. et de 20 à 22 heures.

Nous donnerons prochainement le programme détaillé de la matinée sportive et des concerts qui auront lieu le 30 juin, Hôtel de Ville, et le 1^{er} juillet, allées Fénélon.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Lefeuvre, mère de notre distingué compatriote M. le docteur Paul Lefeuvre, ancien élève du lycée Gambetta, directeur du service de santé de Constantine, décédée à Versailles.

Nous adressons à M. le docteur Lefeuvre, à Mme Tusques, née Lefeuvre, à M. Tusques, sous-intendant militaire, à la famille nos bien vives condoléances.

Obsèques

Mercredi matin, à 9 h. 1/2, une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de M. Urbain Roumet employé du chemin de fer en retraite, décédé à l'âge de 66 ans.

Dans l'assistance se trouvaient tous les anciens collègues et de nombreux employés du P. O. qui avaient pour Roumet, une grande estime.

Nous adressons à M. Teil, son genre, et à Mme Teil, sa fille, à la famille nos bien vives condoléances.

Confédération des vigneron

Nous rappelons à nos lecteurs que l'assemblée générale de la Confédération des Vignerons a lieu à Puy-l'Evêque, le dimanche 1^{er} juillet.

La conférence à 10 h. et à 14 h., seront faites M. Lefèvre, avocat, Président ; M. Jaubert, avocat à la Cour de Bordeaux ; M. Vincens, Directeur du service œnologique de Toulouse.

A midi : banquet, 12 fr., à l'hôtel Moderne.

Les personnes qui désirent y venir sont priées de se faire inscrire à l'avance, chez le délégué, M. de Campagnac.

Association des officiers de complément

Pour répondre à une demande de renseignements que vient de m'adresser le secrétaire général de l'U. N. O. C., les camarades membres de notre association, qui se sont occupés, comme anciens officiers chimistes, médecins ou pharmaciens des Etudes sur « la guerre par la chimie » ou qui étudient cette question ou s'y intéressent, sont priés de vouloir bien me faire connaître d'urgence et au plus tard le 5 juillet prochain.

Le Président, A. RAMES, Chevalier de la Légion d'honneur, rue St-Géry, 19.

La répartition des classes

Voici le tableau de répartition des classes dans l'armée active, la disponibilité, la première réserve et la deuxième réserve :

A la date du 15 mai 1923

Armée active : classes 1923 (1^{er} contingent), 1922 (les deux contingents). Disponibilité : Classes 1921, 1920 (deux contingents).

Première réserve : Classes 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902.

Deuxième réserve : Classes 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895.

A la date du 15 novembre 1923

Armée active : Classes 1923 (deux contingents) 1922 (2^e contingent). Disponibilité : Classes 1922 (1^{er} contingent) 1921, 1920 (2^e contingent).

Première réserve : Classes 1920 (1^{er} contingent) 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903.

Deuxième réserve : Classes 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895.

NOTA. — La classe 1895 ne sera libérée définitivement que le 10 novembre 1924 après 28 ans de service.

Retraites ouvrières et paysannes

Nouveaux types de Timbres-Retraites

En vue d'éviter d'inutiles complications, aux assurés qui désirent opérer des versements supérieurs au minimum fixé par la loi, le Ministre du travail a, par son arrêté, du 1^{er} février 1923, créé trois nouveaux timbres d'une valeur de 5, 10 et 20 francs.

Ces nouveaux figurines sont d'ores et déjà, mises en vente dans tous les bureaux de Poste et les Débits de tabac.

Monument Boursou

Liste de souscripteurs (suite).

Ecole laïque de Latour (Lot), 2 55

Personnel des P. T. T. de la Direction des Deux-Sèvres, 28 »

Ecole laïque de Limoges, 17 85

Ecole laïque de Livernon, 25 »

Personnel des P. T. T. du Cher, 25 »

Personnel des P. T. T. de la ligne de P. L. M. Paris, 18 »

Personnel des P. T. T. du Puy-de-Dôme, 317 35

Ecole laïque de Bretenoux, 15 »

Ecole laïque de Labastide-Murat, 10 »

Ecole laïque de Martel, 28 »

lention du tourisme, dans cette région de Saint-Céré, si pittoresque.

Voilà de la bonne propagande !

Ecole Primaire Supérieure

Au dernier concours des Contributions indirectes, dont nous publions d'autre part les résultats, six élèves de notre Ecole Primaire Supérieure de Cahors ont été reçus :

Ce sont : MM. Derruau, Carrié, Michaudel, Delrieu Joachim, Delrieu Jean et Cubaynes.

En renouvelant nos félicitations aux lauréats, nous adressons nos compliments à leurs dévoués professeurs.

Jeunesse Laïque Cadurcienne

Un nous prie de faire savoir qu'une conférence sera donnée prochainement par la Jeunesse Laïque Cadurcienne.

Les noctambules

Un de ces derniers soirs, des noctambules, en quête de distractions, voulurent rendre visite à la plus grosse des « belles de nuit » de notre ville, rue Fondue-Basse.

Ils frappèrent à la porte : la grosse belle ne répondit pas. Ils frappèrent toujours et de plus en plus fort, Pas de réponse. Ils ne se rebutèrent pas et frappèrent, mais si fort, cette fois, qu'ils défoncèrent la porte.

Et puis, ils s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés d'immeuble. Ils partirent.

Mais M. Blanc, armurier, ne fut pas satisfait de la visite des tapageurs noctambules, car c'était la porte de son immeuble qui avait été défoncée.

La police a été informée de ce fait.

Les surprises d'un futur beau-père

Un cultivateur de Labrandie, nommé Pierre Vidallac âgé de 44 ans, s'était fiancé à une jeune fille demeurant à la combe du Paysan près Cahors, Mlle Campmas, âgée de 22 ans.

L'union projetée n'était pas du goût du futur-beau-père qui représentait à sa fille que le fiancé de ses rêves avait été déjà marié deux fois et que son second mariage avait abouti à un divorce.

Cet événement, insistait M. Campmas, présentait même ceci de particulier que l'action en totale séparation avait été introduite le jour même du mariage.

En effet, Vidallac et sa nouvelle épouse ayant eu une discussion, celle-ci fut battue et jetée dans le fossé de la route où elle fut trouvée le lendemain par les laitières venant à Cahors.

Ces arguments n'eurent pas le don de persuader la jeune fille et elle décida, devant l'opposition de sa famille de se faire enlever par son fiancé.

L'enlèvement eut lieu. Seulement Mlle Campmas ne se borna pas à quitter la maison paternelle les mains vides. Elle emporta donc divers objets mobiliers, les bijoux provenant de la succession non en core liquidée de sa défunte mère et une somme d'argent appartenant au père Campmas.

Celui-ci déposa une plainte entre les mains de M. le procureur de la République.

Cette plainte amena l'arrestation du fiancé inculpé de complicité de vol et de recel.

Après interrogatoire, Vidallac fut remis en liberté en attendant la décision des juges correctionnels.

Probité

Mlle Louise Alazard, épicière, faubourg Labarre, a trouvé près de Rebourg, un portefeuille contenant une somme rondelette.

Retournée en ville, elle fit part de sa trouvaille et, 4 jours après, elle put remettre le portefeuille à la personne qui l'avait perdu.

Mlle Alazard fut vivement remerciée et félicitée.

Accident sur la voie

Un pointeur-releveur de la gare de Cahors, M. Jean Frézals, âgé de 37 ans, traversait les voies pour se rendre au bureau de la petite vitesse, lorsqu'il fit une chute si malheureuse qu'il se confusonna fortement le bras droit.

A la suite de cet accident le blessé devra interrompre tout travail pendant une dizaine de jours.

Le paiement des impôts dus par les automobilistes

Plus de 10.000 automobilistes, 20.000 peut-être vont cette semaine partir de toutes les régions de la France pour se rendre en Touraine où se disputent les grands prix automobiles organisés par la Commission Sportive de l'Automobile-Club de France.

Ces épreuves auront lieu les 1^{er} et 2 juillet : nous n'aurions pas à nous arrêter sur ces dates si elles ne correspondaient pas avec la fin d'un trimestre, mais l'Automobile-Club de l'Ouest nous fait très justement remarquer qu'un grand nombre d'automobilistes pourraient oublier de se mettre en règle avant leur départ et sur la route du retour, ils risquent de graves ennuis, si un agent du fisc les rencontrait avec un permis de circulation non régularisé.

Pour remédier à cet inconvénient l'A. C. O. leur conseille très justement d'acquiescer leurs contributions du 3^e trimestre avant leur départ. Il leur conseille en même temps, pour éviter toute perte de temps, de faire

leur versement par chèque postal à la recette des C. I. à laquelle est rattachée leur commune (voir permis de circulation).

Indiquer sur l'adresse du chèque postal : le numéro du compte courant, le bureau centralisateur des chèques postaux, les noms et adresse de la Recette.

Indiquer sur le talon : 1^o le bureau d'origine du permis ; 2^o la date de délivrance du permis ; 3^o le numéro du permis ; 4^o les noms et adresse de l'automobiliste ; 5^o le numéro d'immatriculation de la voiture.

Conservé sur soi le reçu délivré par la poste.

Enfin l'Automobile-Club de l'Ouest rappelle aux

doter cette course ; nous pouvons ce pendant insérer les principaux :
Prix : 1^{er}, bicyclette course Wonder ; 2^e, 150 francs en espèces ; 3^e, 1 chronomètre Wonder et une broche Wonder ; 4^e, 5^e, 6^e et 7^e (à chacun) un chronomètre Wonder ; 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, une broche Wonder.
Prix spéciaux : Juniors : 1^{er} prix, 100 francs en espèces ; 2^e, 1 chronomètre Wonder ; 3^e et 4^e prix, 1 broche Wonder.

Débutants du département du Lot : 1^{er} prix, en espèces 50 francs ; 2^e prix 25 fr. ; 3^e prix, 15 fr.
Du département du Lot, 4^e catégorie : 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 25 fr. ; 3^e, 15 francs.
Débutants : Prix unique : 20 fr. au 1^{er} débutant habitant Cahors.

4^e catégorie : Prix unique : 20 fr. au 1^{er} de la 4^e catégorie habitant Cahors.

En dehors de ces grands prix, la plupart des communes, situées sur le parcours, ont tenu une fois de plus à montrer leur esprit sportif. Pour encourager nos braves routiers, de nombreuses primes, qui seront désignées avant le départ, leur seront attribuées.

Les coureurs sont prévenus, qu'ils devront verser la somme de 1 fr. 20 pour consignations du dossard.
Nous croyons, en outre, devoir rappeler que les propriétaires de voitures et motocyclettes, qui désireraient suivre la course, devront prendre leur n^o d'ordre chez M. Marmiesse, et se conformer aux instructions qui leur seront données au départ (règlement de l'U. V. F.).

Arrondissement de Cahors

Boissières

Nos morts pour la Patrie. — L'inhumation du corps de notre très regretté compatriote Adrien Dulac, de la classe 1907, à eu lieu à Boissières. Mobilisé le 3 août 1914 au 207^e d'infanterie, Dulac fut blessé le 24 août à Beaucourt et fut prisonnier. Il mourut des suites de ses blessures dans une ambulance allemande, à Trèves, le 27 août 1914.

Une foule nombreuse a assisté à la réinhumation de ce brave et a témoigné à la famille de vives sympathies. Nous saluons la mémoire du regretté Adrien Dulac et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Giudou

Vendredi dernier, en déchargeant une charretée de foin, M. Périé, dit « Bénéto », propriétaire aux Grègues a fait une chute et s'est cassé la clavicule gauche. Le Docteur Blanchés, de Cazals, appelé immédiatement, lui a donné tous les soins nécessaires.

Adjudication. — Les travaux d'achèvement de la route de la Reule (chemin vicinal) ont été donnés à l'adjudication, samedi dernier, à Cahors. M. Arnaud, du Truc, commune des Arques a été déclaré adjudicataire.

Génévrières

Conseil municipal. — Dans sa session de mai, qu'il vient de tenir, le conseil municipal a procédé au règlement définitif du budget de 1922, qui se solde par un excédent de recettes s'élevant à la somme de 6.682 francs. Il a décidé ensuite de construire un lavoir public sur le ruisseau dans le bourg, de faire réparer la pompe du puits communal, qui ne fonctionne plus depuis quelques mois, de faire exécuter des réparations urgentes à certaines fontaines ou abreuvoirs du mas de Bassoul, et de celui de St-Clair ; de faire couvrir le lavoir du hameau de Cornus ; de continuer les travaux d'entretien des chemins ruraux de la commune. Pour ces divers travaux, il inscrit d'importants crédits au budget primitif de 1924 et au budget supplémentaire de 1923.

Il a voté aussi une somme de 2.500 fr., qui, jointe au produit de l'emprunt de 2.000 fr. et à la valeur du terrain donné à la commune, représente la quote-part de Génévrières dans les frais de translation du cimetière.

Une somme de 1.120 fr. est inscrite au budget primitif de 1924 pour solder la première annuité et les intérêts de l'emprunt précité.
Enfin, le conseil réduit de dix centimes l'imposition extraordinaire, ce qui représente une somme de 500 fr. environ à payer en moins par les contribuables, et approuve à l'unanimité les budgets présentés par M. le maire.

Le Boulvé

Notre fête patronale. — C'est dimanche prochain, 1^{er} juillet que sera célébré notre fête votive. Nos jeunes gens chargés de son organisation n'ont pas mesuré leur temps et leur peine pour en assurer la réussite.

Voici le programme :
Samedi 30 juin. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie. Apéritif-concert. Retraite aux flambeaux.

Dimanche 1^{er} juillet. — A 10 h. 30, cérémonie en l'honneur des soldats morts pour la France. A 11 h. 30, tour de ville en musique ; distribution des bouquets et grand concours de tir organisé par la Société « Les Francs-Tireurs du Boulvé », avec nombreuses primes de choix. A 15 h. : course régionale de bicyclettes avec de nombreux prix. A 16 h. : départ d'un ballon ; à 16 h. 30 : grand bal champêtre ; à 20 h. : brillant feu d'artifice et grand bal de nuit.

Le Comité fait appel aux jeunes gens et jeunes filles des communes voisines et les prie d'y venir très nombreux.
Nota. — L'heure indiquée est l'heure solaire et non l'heure légale.

St-Cyprien

Acte de probité. — Au retour de l'école, le jeune André Loubéjac, 8 ans, demeurant à Boutarigüe, a trouvé dans un des fossés qui borde la route de Cahors à Lauzerte, une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à son maître d'école qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.
Nous adressons nos félicitations à ce jeune enfant pour cet acte de probité.

St-Martin-le-Redon

Fête locale. — La fête de Saint-Martin sera, cette année, célébrée avec un éclat inaccoutumé.
Un comité s'est formé pour dresser un magnifique programme et veiller à l'organisation des fêtes qui auront lieu les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet.

On peut prévoir le succès qu'obtiendront les diverses attractions qui, comme tous les ans, attireront un grand nombre de visiteurs à Saint-Martin-le-Redon.

Floressas

Bureau de bienfaisance. — Les membres de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Floressas se sont réunis dimanche dernier à la mairie sous la présidence de M. Brugalères, maire.

Les sept membres sont présents. Après avoir réglé les budgets, la Commission a élu au scrutin secret et à l'unanimité, M. le D^r Rouma, maire de Puy-l'Evêque, membre de la Commission cantonale chargée de statuer sur les demandes de soutiens indispensables de famille (art. 24, de la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée).

Arrondissement de Figeac

Figeac

Deuxième foire. — Nous rappelons que samedi 30 juin se tiendra la deuxième foire mensuelle.
Tout fait espérer que, comme les précédentes, elle comportera à tous les marchés un approvisionnement sérieux d'animaux et de denrées de toutes sortes.

La cueillette du tilleul. — Depuis quelques jours, la belle parure dorée qui garnit les tilleuls bordant les routes et avenues de notre ville, fait l'objet d'un dépeuplement par des mains parfois inhabiles, qui abiment l'arbre en le privant de ses branches.

On nous signale que sur l'avenue Jean-Jaurès des gamins, qui sans doute n'avaient pas obtenu l'autorisation

nécessaire de la mairie pour ce travail, ont coupé de nombreux branches, étendant même certains arbres au risque de les faire périr, pour en ramasser plus aisément les fleurs. Le commissariat a leur nom, et s'ils recommencent ils seraient sévèrement punis.

Tribunal correctionnel. — Vol : Une jeune bonne âgée de 28 ans en service chez M. B., à Laval-de-Cère nommée Mathilde Vaysses, ayant volé à sa patronne un portefeuille contenant une somme de 800 fr. en billets de banque, étant partie avec un jeune homme son ami, nommé Henri Caze, avec lequel ils sont allés à Aurillac acheter chapeaux, costumes, souliers, bottines.

Le tribunal a condamné la fille Vaysses à un mois de prison et Henri Caze complice, à 6 mois de prison et aux frais et dépens.
Vol. — Le tribunal condamne à 4 mois de prison les frères Ribeyrol Antony et Félix qui sont poursuivis pour vols de poules.

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche, 1^{er} juillet.

Il serait désirable que le public assistât plus nombreux aux séances. Si l'on veut avoir le droit de critiquer ses élus, il est indispensable pour apprécier leurs actes de les connaître par soi-même et non par des intermédiaires trop disposés ou à les applaudir ou à les blâmer.

Lacapelle-Marival

Bureau de bienfaisance. — M. Moncany, adjoint, a été délégué à la commission cantonale.

Assier

Foire. — Par suite des travaux agricoles de la saison, notre foire mensuelle n'a pas été très importante. Cependant, un certain nombre d'affaires ont été traitées sur les divers marchés aux cours moyens ci-après : Gros bœufs d'attelage, de 3.800 à 4.200 fr. ; bœufs de force moyenne, de 2.700 à 3.000 fr., le tout la paire ; porcelets, de 175 à 220 fr. chacun, suivant grosseur et qualité.

Avoine, de 35 à 37 fr. ; pommes de terre, de 25 à 30 fr., le tout l'hectolitre.

Poules, de 3 fr. 25 à 3 fr. 50 ; poulets, de 4 fr. 75 à 5 fr. ; lapins domestiques, de 1 fr. 65 à 1 fr. 80 ; chevreaux, de 2 fr. à 2 fr. 25, le tout le demi-kilo ; œufs, de 3 fr. à 3 fr. 25 la douzaine ; oisons, de 18 à 20 fr. la pièce.

Jardinage et plants divers en assez grande quantité, mais toujours à des prix relativement élevés.
Pommes de terre nouvelles, 1 fr. 10 le kilo ; cerises, de 1 à 1 fr. 50 le kilo.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Courses. — Lundi dernier, ont eu lieu, à l'occasion des fêtes de la St-Jean, de très belles courses de bicyclettes ; voici les résultats de cette belle manifestation sportive.

Course de vitesse : Fourmous, d'Agen, 1^{er} prix ; Rives, de Toulouse, 2^e prix.

Course locale : 1^{er} prix, Picou, sur « Royal Fabric » ; 2^e prix, Sireyols, sur « Royal Fabric » ; 3^e prix, Pradeyrol, sur « Perrier » ; 4^e prix, Dauliac, 5^e prix, Delpech.

Course de fond (50 tours de ville) : Dumoulin, d'Agen, sur bicyclette « Semper », 1^{er} prix ; Fontanel, de Gourdon, sur bicyclette « Wonder », 2^e prix ; Rives, de Toulouse, sur bicyclette « Wonder », 3^e prix ; Vielcazal, de St-Céré, sur bicyclette « Bastide », 4^e prix ; Wezemael, de Brive, 5^e prix.

La bonne organisation de ces courses dotées de 850 francs de prix a permis aux nombreux amateurs des environs d'apprécier la valeur de nos régionaux.

Tribunal correctionnel. — Affaire Bourgnoux-Delheil. — L'affaire Bourgnoux-Delheil a été plaidée à cette audience. Le jugement a été remis à huitaine.

Edouard L., 49 ans, voyageur de commerce à Sarrazac, est condamné à 46 fr. d'amende avec sursis pour

défaut de carte d'identité professionnelle.

Louis Pagès, 48 ans, cultivateur à Gramat, inculpé de violences, récolement 16 fr. d'amende avec sursis.

Marcellin Barnabé, 50 ans, boucher à Bétaille, inculpé de détention de faux poids, est condamné à 100 fr. d'amende, à quatre insertions et à l'affichage du jugement sur sa porte.

Labastide-Murat

Foire aux laines. — Les propriétaires éleveurs de la région, sont informés qu'un marché aux laines se tiendra sous les platanes de la place de la Mairie le lundi 9 juillet, jour de foire. Invitation leur est faite d'y apporter leur marchandise.

Nota. — Aucun droit de place ne sera perçu.

Trouvé mort. — Dimanche matin, un cadavre a été trouvé non loin du village de Cambajou, dans un buisson. Il s'agissait d'une femme habitant depuis peu Combescure, près Fontanes-Lunegarde, originaire de Reilhaguet, âgée de 72 ans.

La gendarmerie de Labastide et le docteur de Lapize, appelés d'urgence ont conclu à une mort accidentelle.

Dégagnac

Banquet. — Dimanche 1^{er} juillet, à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts, la municipalité offre, à la mairie, à ses invités officiels, un déjeuner sous forme de banquet.

Les personnes désireuses d'assister à ce déjeuner le peuvent encore en demandant leur inscription à Mme Castagnol, hôtel de France, à Dégagnac, qui fera le nécessaire pour leur réserver une place.

Une équipe d'ouvriers s'occupe activement de l'aménagement de la place et de la décoration du monument.

A en juger par le nombre des invités attendus dans toutes les familles de la commune, la manifestation de deuil que Dégagnac fera dimanche à ses enfants, tombés sur les champs de bataille, sera des plus imposantes.

Souillac

Cyclisme. — Des courses cyclistes ont eu lieu dimanche à Lanzac, à l'occasion de la fête locale. En voici les résultats : Course de Lanzac. — Distance, 5.000 mètres : 1^{er} Laboudie ; 2^e Burg.

Gignac

Cyclisme. — Des courses cyclistes eurent lieu dimanche, à l'occasion de la fête locale. Voici les résultats : Courses de Gignac. — Vitesse : 1^{er} Gibert ; 2^e Delbos ; 3^e Labarade. Course de fond : 1^{er} Gibert ; 2^e Labarade ; 3^e Delbos.

Dernière heure

CONDAMNATION

des Camelots du Roy

Le procès des Camelots du Roy s'est terminé mercredi soir devant le tribunal correctionnel de Paris.

Le ministère public a caractérisé très sévèrement toutes ces menées et a demandé au tribunal de sévir sans pitié pour éviter le retour de pareils incidents.

Le procureur de la République ayant ainsi réclamé l'application de la loi, M^e de Roux, avocat de Maurras, prit la parole et s'efforça de démontrer que, civiquement, les actes du 31 mai peuvent se justifier. Il développa cette thèse, que reprirent après lui les défenseurs des autres accusés.

Après une délibération qui n'a pas duré moins de 25 minutes, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Charles Maurras, quatre mois de prison et 500 francs d'amende ; Henri Martin et de Lorgeril, trois mois de prison et 500 francs d'amende ; Delvolé, deux mois de prison et 100 francs d'amende.

A la sortie de la salle d'audience, dans la salle des Pas-Perdus, les Camelots du Roy se sont livrés à une manifestation très bruyante, vite réprimée d'ailleurs.

Le regard de Reginald se détournait de ces yeux gris passionnés ; il se pencha pour appeler un porteur et poser une question absolument inutile sur l'heure du train ; mais toujours, les paroles de Barbara résonnaient à ses oreilles et à son cœur.

« Elle aime même votre portrait. Qu'est-ce qu'elle doit ressentir pour vous... Sûrement, elle adore la terre où vous avez posé le pied, master Reggie ! »

Le regard de Reginald se détournait de ces yeux gris passionnés ; il se pencha pour appeler un porteur et poser une question absolument inutile sur l'heure du train ; mais toujours, les paroles de Barbara résonnaient à ses oreilles et à son cœur.

« Elle aime même votre portrait. Qu'est-ce qu'elle doit ressentir pour vous... Sûrement, elle adore la terre où vous avez posé le pied, master Reggie ! »

Il aida Alison à descendre et le couple marcha silencieusement sur le quai bourdonnant où il fut informé que le train partait dans vingt minutes. Reginald s'occupa en achetant des monceaux de journaux et de magazines et Alison, debout à quelques pas de lui, surveillait maladivement, les voyageurs pressés, quand un homme, se forçant un passage à travers la foule, vint droit à elle. La jeune fille le reconnut immédiatement et ses joues pâlirent devant le sourire mauvais de Stephen Rambert, devant ses yeux sombres plus pleins de méchanceté que lors de leur dernière rencontre. Le souvenir de l'épouvantable après-midi où Harold l'avait

confrontée avec son ami, avec cet homme qui avait été aussi l'ami de Rose Metcalfe, était imprimé d'une façon indélébile sur son esprit ; la vue du visage cruel de Rambert réveilla ce souvenir, et, avec une crainte douloureuse, un gémissement, elle se recula près de Reginald.

Rambert avançait lentement vers elle, un sourire de plus en plus cruel sur les lèvres, et dans les yeux, une lueur sauvage qui terrifia la jeune fille déjà si épouvantée. Stephen n'avait jamais rencontré Reginald, ce dernier ayant quitté le Natal au début de ses relations avec Rosamund, et il ne pouvait établir aucun rapport entre la femme livide qu'il avait devant lui et le grand jeune homme bronzé, debout à la boutique du libraire, absorbé dans l'examen du livre qu'il tenait à la main. En conséquence, il crut Alison seule et à sa merci, et la guettant comme le serpent guette sa proie, il s'approcha tout près d'elle avant de parler.

Bonne rencontre, miss Dering, dit-il avec un rire sourd, à la brutalité duquel Reginald leva les yeux de son livre : « Vous voilà rejeté sur la scène du monde, je suppose, maintenant que Metcalfe est revenu... Malheureux pour vous, sa résurrection, eh ? »

Avec l'instinct aveugle du besoin de protection, Alison se recula vivement de la face sinistre qui se tenait près de la sienne, et s'accrocha au bras de Reginald.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

Violents incidents à Parme

De Rome : De graves incidents se sont produits hier à Parme, au cours des funérailles d'un ouvrier tué ces jours derniers. Les communistes avaient voulu, en effet, donner à ces funérailles le caractère d'une manifestation politique.

Le corps de l'ouvrier tué fut placé sur un camion-automobile qui, encadré par des carabinieri et des fascistes se dirigea vers le cimetière.

Les ouvriers ayant barré la route au convoi, des coups de feu furent échangés.

Il y eut des blessés gravement des deux côtés.

Finalement, des renforts étant parvenus, les manifestants furent dispersés et le corps fut dirigé vers le cimetière.

Deux cents arrestations ont été opérées.

Le patriarche Tikhon vit encore !

De Berlin : Le patriarche Tikhon a été remis en liberté, à Moscou, le 26 juin.

Le patriarche avait, auparavant, soumis au Tribunal Suprême une requête déclarant qu'il avait été influencé par les monarchistes dans sa conduite passée et dans laquelle il exprimait son repentir.

Les rapports anglo-russes

De Berlin : Krassine, de retour de Londres, est arrivé à Berlin.

Il en est reparti immédiatement avec Krestensky.

Le représentant des Soviets à Berlin a déclaré qu'une détente s'est produite dans les rapports anglo-russes et que les négociations complémentaires se dérouleront à Moscou.

En Bulgarie

De Sofia : M. Mouraviev, ancien ministre de la guerre, sera traduit en justice comme inspirateur de l'attentat commis en 1920 dans un théâtre de Sofia où périrent une centaine de personnes. Son but aurait été de supprimer les anciens ministres bulgares se trouvant dans la salle.

Inconscience de Lloyd George

De Londres : Lloyd George veut faire paraître, en automne, un nouveau livre intitulé : « Où allons-nous ? »

(C'est de l'inconscience, la situation actuelle étant le fait de ce singulier homme d'Etat qui avait promis que les Allemands seraient châtiés, qu'ils paieraient... et qui s'est borné à combattre la France !...)

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Poincaré a mis ses collègues au courant de l'état des affaires extérieures.

Le Conseil n'a pas été appelé à délibérer sur le cas Marty, MM. Colrat et Raiberti, ministres principalement intéressés dans cette question, n'assistant pas à la séance. Ils étaient retenus à la Chambre par la discussion du budget.

Aux amateurs d'ancien

Allez voir chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubiroux, à côté de la prison, son assortiment d'armoiries, commodes, bahut ordinaire et à retrait, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.

Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

Agence des Autos Motobloc

M. Raoul PRADIÉ, Café du Palais National, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux prix les plus réduits.

Location d'automobiles pour la Promenade et le Tourisme.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur le Docteur Paul LAFEUILLE, médecin principal, directeur du service de santé de Constantine, et Madame, née de BARRY, et leur fille Simone ;
Monsieur le Sous-Intendant militaire de 1^{re} classe TUSQUES Pierre-Abel, au G. M. P., et Madame, née Marie Antoinette LAFEUILLE, et leurs enfants, Paul, Magdeleine et Jean ;
Monsieur Jean VALADIÉ, propriétaire à Albas ;
Les familles LAFEUILLE, LAGRASSE-RIE, CURÉ, COUTURE, MAUREL et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Mme Adeline LAFEUILLE

Née VALADIÉ
leur mère, grand-mère, sœur et cousine, décédée à Versailles, le 23 juin 1923, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 30 juin, à 8 heures du matin, en l'Eglise Cathédrale.
Réunion à la gare de Cahors à 7 h. 30.

ETUDE

DE

M. L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de M^{ss} Vival, Malrieu et Loubet

EXTRAIT

DE

JUGEMENT DE DIVORCE

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 6 Novembre 1920)

D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Figeac le dix-neuf février mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié,

Entre M. Maxime LEBAS, ouvrier, demeurant au chef-lieu de la commune de Biars,
Et Dame Gabrielle ROBERT, son épouse, sans profession, domiciliée au chef-lieu de la commune de Biars,
Il résulte

Que le divorce a été prononcé entre les dits époux LEBAS au profit du mari ayant Maître Nuville pour avoué.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le vingt-sept juin mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE, avoué.

ETUDE

DE

M. L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de M^{ss} Vival, Malrieu et Loubet

EXTRAIT

DE

JUGEMENT DE DIVORCE

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 17 Avril 1919)

D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Figeac le dix-huit mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié,

Entre Monsieur Etienne BORN, ancien boulanger, domicilié au chef-lieu de la commune de Saint-Simon,
Et Dame Maria GUILHEM, son épouse, sans profession, domiciliée au chef-lieu de la commune de Saint-Simon,
Il résulte

Que le divorce a été prononcé entre les dits époux BORN au profit du mari ayant Maître Nuville pour avoué.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le vingt-sept juin mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE, avoué.

TRICOT A LA MAIN

Bonneterie pour Dames et Enfants

Mme veuve DEMARS

69, boulevard Gambetta

GARE AUX MAUX DE PIEDS

Ne négligez pas cet avertissement et ne continuez pas à souffrir de maux de pieds qui vous font subir de véritables tortures, quand il est si facile de les éviter et d'y remédier : pieds enflés, brûlants et meurtris par la fatigue et la pression de la chaussure, pieds échauffés et irrités par une transpiration abondante, cors, durillons et autres callosités douloureuses, tous ces maux sont promptement soulagés et guéris par de simples bains de pieds d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell.

Il suffit d'y tremper les pieds pendant une dizaine de minutes pour que les pires souffrances disparaissent comme par enchantement ; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. De tels bains saltrates, rendus médicamenteux et en même temps oxygénés, remettent et entretiennent les pieds en parfait état, de sorte que vos chaussures les plus étroites, même neuves, vous semblent aussi confortables que les plus usagées.

DANS TOUTES LES PHARMACIES
SALTRATES RODELL
"SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS"

L'ÉTRANGÈRE

Adapté de l'anglais

PAR

E.-Pierre LUGUET

XIX

Bibliographie

LES FEMMES DE GOUT
trouvent dans
PARIS-BRODERIE
En vente partout le N° : 1 fr.
LES PLUS JOLIS
DESSINS DE BRODERIE
GRANDEUR D'EXECUTION
AVEC DESSINS
Décalquables
AU FER CHAUD
(Procédé Breveté)

BIBLIOTHEQUE PLON

La Duchesse bleue, par Paul Bourget, de l'Académie française.

Poucette, ou le plus jeune détective du monde, par Alfred Machard.

Dans la *Duchesse bleue*, le maître és-psychologie féminine étudie, avec la curiosité implacable du chirurgien en quête d'observations sur le vif, cet étrange phénomène de doublement qui, dans l'artiste et l'écrivain, oppose le sentiment à l'action, l'idéal à la faculté d'expression. Le *témoin*, ici, pour parler la langue des laboratoires, est une jeune femme, qui avait rêvé d'atteindre la notoriété au théâtre sans rien sacrifier de ses fiertés et de ses candides espoirs de bonheur. Elle se heurte à l'égoïsme cruel d'un auteur à la mode, qui lui révèle, par une dure expérience, la possibilité de faire de sa douleur un beau rôle à créer. Le tragique de cette aventure est qu'à côté d'elle respire celui qui aurait pu être, celui qui s'appelle aussi *jamais plus, trop tard, adieu*, comme dit le poète Rossetti.

Poucette est, par un contraste piquant, une œuvre d'entière extériorisation. C'est l'histoire, mouvementée comme des scènes rapides de cinéma, d'un enfant trouvé, élevé par un émule de Sherlock Holmes qui se souvient d'avoir été un Delobelle. En s'associant secrètement aux recherches qui motive un mystérieux enlèvement au fond d'un château hanté de Bretagne, il découvre les traces de ses origines, réduit à néant les hypothèses hasardeuses des détectives ses amis, reconquiert sa vraie

mère. On retrouvera dans ce récit, égayé de détails piquants, la verve amusée, le réalisme savoureux, agrémenté de fantaisie étourdissante, du créateur de *Bout-de-Bibi*, de *Trigue* et de *Pancucule*. Sans pouvoir être mis rigoureusement en toutes les mains, ce livre peut cependant être lu par un public très étendu.

Deux volumes in-16, sous couverture illustrée. Prix de chaque volume, 3 fr. Par poste, 3 fr. 50 — En vente chez Plon-Nourrit et Cie, 8 rue Garancière, Paris-6*, et dans toutes les bonnes librairies.

LA MODE PRATIQUE
RAPPORTE
100 FOIS
CE QU'ELLE COUTE
Le N° 100 FOIS 0.50
LES PLUS NOUVEAUX MODELES
DES MEILLEURS DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURES RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS
Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous ferez toutes vos Robes.
79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

Vient de paraître
BOYER D'AGEN
CADURCIANA
POÈMES
Chez Alphonse LEMERRE, éditeur
Passage Choiseul, PARIS

Chemin de fer de Paris à Orléans
ÉTÉ 1923
Route thermique d'Auvergne
Visite par les services d'auto-cars des Compagnies d'Orléans et de P. L. M. des jolies stations thermales

d'Auvergne et des superbes sites qui les environnent.

1° Service Circulaire
Circuit au départ de La Bourboule, les mardi, jeudi, samedi et dimanche du 15 juin au 5 septembre (prolongation éventuelle jusqu'au 14 septembre).
La Bourboule, le Mont-Dore, Orcival, Col de la Moreno, Royat, Clermont, Royat, Lac d'Aydat, Saint-Nectaire, Lac Chambon, Le Mont-Dore La Bourboule.
Départ : 12 h. 45 — Retour 19 h.
Prix par place : 28 francs

Le circuit est en correspondance à Clermont et à Royat avec un autre circuit : Vichy, Aigueperse, Châtel-Guyon, Riom, Clermont, Royat, Vichy, Châtel-Guyon, Randan et Vichy.
Prix par place pour les deux circuits : 75 francs.

2° Service Spécial
Les lundi, mercredi et vendredi du 15 juin au 5 septembre (prolongation éventuelle jusqu'au 15 septembre) avec aller et retour dans la même journée par Randanne, Royat, Clermont, Riom et Aigueperse.

Allez. — Départs de La Bourboule 7 h. 30, du Mont-Dore 7 h. 45 ; arrivée à Vichy 12 h.

Retour. — Départ de Vichy 15 h 30 ; arrivée au Mont-Dore 19 h. ; à La Bourboule 19 h. 15.

Prix par place : La Bourboule à Vichy ou vice versa : 34 fr.
La Bourboule à Vichy et retour : 60 fr.

La Compagnie d'Orléans a organisé d'autres services d'auto-cars permettant la visite des plus beaux sites des Monts d'Auvergne :

a) du Mont-Dore à Saint-Nectaire par Murois.
b) de La Bourboule et du Mont-Dore au Lioran et à Vic-sur-Cère et retour par Le Puy Mary et Salers.

Fête du 14 Juillet 1923
Trains express supplémentaires de toutes classes
1°. — Le vendredi 13 juillet :
a) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 14) et Bordeaux-St-Jean (arr. 17 h. 22) ;
b) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 14 h. 38) et Saint-Nazaire (arr. 22 h. 36) ;
c) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 19 h. 07) et Toulouse par Montauban (arr. 7 h. 48) avec rame directe pour Capdenac (arr. 6 h. 12) ;
d) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 20 h. 32) et Quimper (arr. 7 h. 22) avec rame directe pour le Croisic (arr. 6 h. 53) ;
e) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 21 h. 05) et Bordeaux-St-Jean (arr. 6 h. 19).

2°. — Le samedi 14 juillet :

a) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 7 h. 32) et Limoges (arr. 13 h. 46) ;
b) — Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 14) et Bordeaux-Saint-Jean (dép. 17 h. 22).

Bien que ces trains partent de Paris-Austerlitz, la location des places se fera à moitié prix au Bureau des Renseignements de la gare de Paris-Quai d'Orsay.

Voitures à bogies et intercirculation de toutes classes.
Pour plus amples renseignements, consulter les affiches de service placardées dans les gares.

Circuit automobile
La Bourboule-Le Mont-Dore
Le Lioran-Vic-sur-Cère

Ce circuit automobile permet aux touristes et aux baigneurs des stations thermales d'Auvergne de visiter rapidement et confortablement les plus beaux sites du Massif Central ; il demandera deux jours et sera hebdomadaire (départ de La Bourboule le mardi du 15 au 31 juillet et du 1^{er} au 15 septembre et bi-hebdomadaire (départ de La Bourboule le mardi (*) et samedi) du 1^{er} au 31 août).

Prix de l'excursion complète : 120 francs par place.
Première journée : La Bourboule, Le Mont-Dore, Besse, Eglise-neuve-d'Entraignes, Condat, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère ; prix pour cette journée seule : 55 francs.

Deuxième journée : Vic-sur-Cère, Le Lioran, Diègne, Le Puy-Mary (1.787 m.), Salers, Mauriac, Bort, Tauves, La Bourboule, Le Mont-Dore ; prix pour cette journée seule : 70 fr.

(*) Pendant le mois d'août, s'effectue le mardi en une seule journée. Prix par place : 120 francs.

Ce circuit peut être le prélude ou le complément des services d'auto-cars organisés du Mont-Dore à Saint-Nectaire, (en correspondance avec les express de ou pour Paris-Quai d'Orsay), de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royat, Clermont-Ferrand, Châtel-Guyon (Route thermale d'Auvergne).

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin
La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 15 septembre 1923 inclus, plusieurs circuits automobiles pour permettre, au départ de Rocamadour et de Brive, la visite des si intéressantes régions du Haut-Quercy et du Bas-Limousin.

Au départ de Rocamadour
Circuit I
Lundi, mercredi, vendredi
Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès, Rocamadour (gare).

Circuit II
Mardi, Jeudi, Samedi,
Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.
Rocamadour (gare), Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autouire, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carénac, Cirque de Montvalent, Rocamadour (gare).

Au départ de Brive
Circuit A
Tous les **Jeudis**. — Prix du transport : 35 fr. 25.
Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. Brive, Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne, Brive.

Circuit B
Tous les **Samedis**. — Prix du transport : 35 fr. 25.
Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. Brive, Donzenac, Uzerche (déjeuner), Vigeois, Chartreuse du Glandier, Pompadour (Château), Juillac, Objat, Brive.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains depuis le 1^{er} juin 1923.
Pendant la saison d'été 1923, des relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station de Lamalou-les-Bains, via Montauban-Castres, sont établies jusqu'au 7 octobre par voitures directes de 1^{er} et 2^e classes avec

lits-toilette et compartiments-couchettes.
Allez. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50, arrivée à Lamalou à 9 h. 58.

Retour. — Départ de Lamalou à 19 h. 12, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

Service de voitures-automobiles à la gare de Paris-Quai d'Orsay
La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au public qu'un service de voitures automobiles fonctionne de la gare de Paris-Quai d'Orsay à domicile ou vice versa.

Il est donné satisfaction aux commandes dans l'ordre de leur réception et dans la limite des ressources disponibles.

Marché de La Villette

25 Juin 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENTI	PRIX PAR 1/2 KILO		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	4.633	236	3,20	3,00	2,40
Vaches....	2.685	383	3,70	3,50	3,00
Taureaux....	11.031	1.890	3,50	3,25	3,00
Moutons....	3.400	6.200	6,00	5,80	

Les porcs se cotent au 50 k. poids vif

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, mauvaise sur les moutons et les veaux, facile sur les porcs.

Imp. COUILLANT (Personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS

En exécution des dispositions légales sur la matière, il est donné avis aux déposants dont les noms suivent que les dépôts figurant aux comptes ci-après, pour lesquels la dernière opération a eu lieu dans le courant des années 1887 et 1893 et qui sont abandonnés depuis cette époque, s'ils ne sont pas retirés du 1^{er} Juillet au 31 Décembre prochain inclus, seront le 1^{er} Janvier 1924 atteints par la prescription.

NUMÉRO du LIVRET	NOM ET PRÉNOMS	ANNÉE de la 1 ^{re} opération	AGE à cette ÉPOQUE	MONTANT
				actuel DU CAPITAL
7.444	LUC Jean (ainé)	1882	53 ans	83 fr. 33
9.509	HENRAS Noëlie, veuve GRIFFOUL	1885	35 ans	77 fr. 10
10.202	MONBRU Jules	1886	22 ans	84 fr. 38
9.055	BOUDY Guillaume	1884	46 ans	74 fr. 03

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
— Sept-Ponts	17 15
— Le Montat	17 25
— Embr. Terry	17 30
— Granéjols	17 35
— L'hospitalet	17 40
— Pern	17 50
— Boyer	18 00
— Malmoussac	18 10
— Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cahors

Départ de Castelnau	8 00
— Vitarelles	8 15
— Malmoussac	8 25
— Boyer	8 30
— Pern	8 40
— L'hospitalet	8 45
— Granéjols	8 50
— Embr. Terry	8 55
— Le Montat	9 00
— Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Départ Castelnau	6 25	16 45
— Flaungnac	6 35	16 55
— Caniez	6 40	17 05
— St-P.-Labouffie	6 50	17 10
— Rescouffie (L.)	7 05	17 25
— Fontanes	7 15	17 35
Arrivée Lalbenque (g.)	7 25	17 45

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau

Départ Lalbenque (g.)	8 25	18 25
— Fontanes	8 35	18 35
— Rescouffie (L.)	8 45	18 45
— St-P.-Labouffie	8 55	18 55
— Caniez	9 00	19 00
— Flaungnac	9 10	19 10
Arrivée Castelnau	9 25	19 25

Ligne de Cahors-St-Cyprien-Monteuq

Départ de Cahors	16 00
— Embr. r. Nat ^l	16 10
— Labast.-Marnhac	16 35
— Lascabanes	16 50
— Quatre-Routes	17 00
— Saint-Cyprien	17 05
— Escayrac	17 20
Arrivée à Monteuq	17 45

Ligne de Monteuq-St-Cyprien-Cahors

Départ de Monteuq	9 00
— Escayrac	9 15
— Quatre-Routes	9 20
— St-Cyprien	9 30
— Lascabanes	10 05
— Labast.-Marnhac	10 30
— Embr. r. Nat ^l	10 45
Arrivée à Cahors	11 »

Ligne de Cahors à Monteuq

Dép. Cahors	7 30	17 15
— Embr. route Nat ^l	7 40	17 25
— Embr. r. Trespoux	7 55	17 40
— Le Cluzel	8 »	17 45
— Villesèque	8 10	17 55
— Saint-Martial	8 15	18 05
— Saint-Pantaléon	8 25	18 15
— Bagat	8 35	18 20
— Saint-Daunès	8 45	18 30
Arrivée Monteuq	9 »	18 45

Ligne de Monteuq à Cahors

Dép. Monteuq	7 »	18 00
— Saint-Daunès	7 10	18 10
— Bagat	7 20	18 20
— Saint-Pantaléon	7 25	18 25
— Saint-Martial	7 35	18 35
— Villesèque	7 50	18 50
— Le Cluzel	8 05	19 15
— Embr. r. Trespoux	8 10	19 20
— Embr. route Nat ^l	8 20	19 30
Arrivée Cahors	8 30	19 45

Ligne de Monteuq-Libos

Départ de Libos (gare)	8 05
— Fumel	8 15
— Montayral	8 25
— Mauroux	8 45
— Lacapelle-Cab.	9 »
Arrivée à Puy-l'Évêque	9 15

Départ de Puy-l'Évêque

— Bagou (Croix)	21 15
— St-Médard (d°)	21 25
— St-Jean (d°)	21 35
— St-Céré	21 50

Ligne de Libos-Monteuq

Départ de Monteuq	13 30
— Belmontet	13 55
— St-Matré	14 15
— Sérignac	14 30
Arrivée à Puy-l'Évêque	14 50

Départ de Puy-l'Évêque

— Lacapelle-Cab.	15 40
— Mauroux	15 55
— Montayral	16 15
— Fumel	16 30
Arrivée à Libos	16 45

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	16 30
— Arcambal	16 45
— Rossignol	17 10
— Le Peuplier	17 25
— Concots	17 40
— Escamps	17 55
— Bach	18 15
— Vairaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 »

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne	7 40	16 30
— Cénévières	8 05	16 55
Arrivée St-Martin	8 10	17 »

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin	9 10	20 10
— Cénévières	9 15	20 15
Arrivée à Limogne	9 50	20 50

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne	7 00
— Vairaire	7 15
— Bach	7 30
— Escamps	7 45
— Concots	8 15
— Le Peuplier	8 25
— Rossignol	8 40
— Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Cahors-Saint-Céré

Départ de Cahors	16 15
— Larroque	16 25

Départ de Lamadeleine

— Savanac	16 35
— Vers	16 40
— Lauzès	17 30
— Saint-Cernin	17 50
— Caniac (poteau)	18 00
— Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Départ de Labastide-Murat

— Montfaucon	18 55
— Garlucet (embr.)	19 05
— Le Bastit	19 20
— Péchaut	19 25
— Gramat (A.)	19 50
— Gramat (D.)	20 25
— Lapergue	20 40
— Le Pontet	20 50
— Mayrinhac	20 55
— Boutel	21 05
— Bagou (Croix)	21 15
— St-Médard (d°)	21 25
— St-Jean (d°)	21 35
— St-Céré	21 50

Ligne de Saint-Céré-Cahors

Départ de Saint-Céré	4 30
— St-Jean	4 35
— St-Médard	4 40
— Bagou	4 50
— Boutel	5 »
— Mayrinhac	5 10
— Le Pontet	5 15
— Lapergue	5 25
— Gramat	5 35
— Péchaut	6 20
— Le Bastit	6 35
— Carlucet (embr.)	6 55
— Montfaucon	7 15
Arrivée à Labastide-Murat	7 45

Départ de Labastide-Murat

— Soulomès	8 45
— Caniac (poteau)	8 50
— Saint-Cernin	8 55
— Lauzès	9 10
— Vers	9 40
— Savanac	9 50
— Lamadeleine	10 00
— Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Ligne Figeac-Saint-Céré

Départ de Figeac	16 00
— Planioles	16 15
— Camburat	16 25
— Fons	16 40
— Issepts	16 55
— Le Bourg	17 15
— Lacapelle	17 30
— Anglars	17 40
— Aynac	18 20
— La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

Ligne de Saint-Céré à Figeac

Départ de St-Céré	7 15
— La Gineste	7 30
— Aynac	7 50
— Anglars	8 20
— Lacapelle	8 30
— Le Bourg	8 50
— Issepts	9 05
— Fons	9 20
— Camburat	9 30
— Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

Ligne de Bagnac à Saint-Céré

Départ de Bagnac	19 45
— La Curade	20 10
— Le Mazers	20 20
— Terres-Rouges	20 30
— Le Sers (corresp.)	20 40
— Croix de Malte	20 50
— Le Dental	20 55
Arrivée à Latronquière (cor.)	21 15

Départ de Latronquière (cor.)

— Sennillac (cor.)	11 10
— Vaquié	11 15
— La Madeleine	11 25
— Souzeyrac (cor.)	11 45
— Alzac	11 55
— Le Faugas	12 05
— Rougié	12 15
— Frayssinhes	12 25
— Siramond	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40

Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré	15 45
— Siramond	15 50
— Frayssinhes (cor.)	16 05
— Rougié	16 20
— Le Faugas	16 30
— Alzac	16 40
— Souzeyrac (cor.)	16 55
— La Madeleine	17 15
— Vaquié	17 20
—	